

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*, Madame Jennifer GODIN et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....24

Votants26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry VANDAELE

DCM n°002/2023 - 1.7.1**Commission communale d'appel d'offres - abrogation de la délibération numéro 090/2020 en date du 26 mai 2020 - élection des membres**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération numéro 090/2020 en date du 26 mai 2020 portant élection des membres de la commission communale d'appel d'offres,

Considérant que Messieurs MARQUIS et COUTY souhaitent échanger leur fonction respective de membre titulaire et de membre suppléant,

Il est proposé de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission communale d'appel d'offres.

Pour rappel, l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que cette commission est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, du Président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Madame HAMON, Messieurs H. PLOTEAU, COUTY, ÉVAIN et Madame MERING sont candidats en qualité de membre titulaire; Monsieur MARQUIS, Mesdames RICHARD, ESNAULT, Messieurs LÉPICIER et FOULONNEAU sont candidats en qualité de membre suppléant.

Considérant que l'ordre de tableau est important pour les membres suppléants car le remplacement des membres titulaires absents s'opère par ordre de tableau,

Il est proposé d'établir la liste des membres suppléants comme suit : Mesdames RICHARD, ESNAULT, Messieurs LÉPICIER, FOULONNEAU et MARQUIS.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire Président de droit de la commission communale d'appel d'offres ;
- **ÉLIT** les élus suivants membres de la commission communale d'appel d'offres :

Prénom et nom des membres titulaires	Prénom et nom des membres suppléants
Catherine HAMON	Marie-Danièle RICHARD
Hubert PLOTEAU	Christelle ESNAULT
Franck COUTY	Luc LÉPICIER
David ÉVAIN	Sébastien FOULONNEAU
Maud MERING	Thierry MARQUIS

Délibération publiée le 26 janvier 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



**Le secrétaire de séance,
Thierry VANDAELE**



Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
ID : 044-200078079-20230117-DCM002_2023-DE